

Réponse de M. Wilson à l'Autriche-Hongrie

Washington, 20 octobre (Reuter) :

Voici le texte de la réponse des Etats-Unis à la note austro-hongroise du 1^{er} octobre, publiée à Amsterdam et ailleurs, les 5 et 6 octobre, telle qu'elle fut adressée par le département d'Etat à l'ambassadeur suédois à Washington, au ministre des affaires étrangères :

« Département d'Etat, le 18 octobre 1918.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note du 7 courant, par laquelle vous me transmettez une communication du gouvernement impérial et royal austro-hongrois au Président. Je suis chargé à présent par le Président de vous prier d'être aussi aimable que de faire parvenir par l'intermédiaire de votre gouvernement la réponse suivante au gouvernement impérial et royal :

Le Président considère comme étant de son devoir de déclarer au gouvernement austro-hongrois qu'il ne peut prendre en considération la proposition actuelle de ce gouvernement, à raison de certains événements d'importance capitale qui se sont produits depuis la remise de son message du 8 janvier et qui ont nécessairement modifié l'attitude et la responsabilité du gouvernement des Etats-Unis. Parmi les quatorze conditions de paix formulées à cette époque par le Président, il y avait la suivante : « La plus libre occasion de leur développement autonome sera accordée aux peuples d'Autriche-Hongrie dont nous désirons voir assurée et protégée la place parmi les nations. » Depuis que cette phrase fut écrite et exprimée devant le Congrès des Etats-Unis, le gouvernement des Etats-Unis a reconnu que l'état de guerre existe entre les Tchéco-Slovaques et les empires allemand et austro-hongrois et que le conseil national tchéco-slovaque constitue un gouvernement belligérant « de facto » pourvu de l'autorité compétente pour diriger les affaires militaires et politiques des Tchéco-Slovaques. Il a également reconnu dans la mesure la plus large l'équité des aspirations nationales des Yougo-Slaves à la liberté. C'est pourquoi le Président ne saurait disposer plus longtemps de la liberté d'admettre « la simple autonomie » de ces peuples, comme base de paix, mais il est obligé d'insister sur ce fait qu'eux seuls et non pas lui sont juges quant au fait de savoir quelle action émanant du gouvernement austro-hongrois satisfera leurs aspirations et leur conception de leurs droits et de leur avenir en tant que membres de la famille des Nations.

Recevez, Monsieur, l'assurance réitérée de ma plus haute considération. »



La Belgique sous la Botte allemande

LES AVIS, PROCLAMATIONS & NOUVELLES DE GUERRE

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 18 Septembre au 20 Octobre 1918

y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix



Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

35^e VOLUME



35^e VOLUME

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL

Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXLLES-BRUXELLES